

Élections
professionnelles
2026



du 3 au 10 décembre

je vote
FNEC FP-FO

La Laïcité

Un combat permanent

« Le Congrès réaffirme son attachement à la Laïcité et en particulier à la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat. Le Congrès exige l'abrogation de la loi Debré-Guermeur de 1959 et toutes les lois anti-laïques. Il rappelle aussi que les fonds publics doivent être réservés à l'école publique républicaine. »

extrait de la résolution générale adoptée par le Congrès de la cgt-FO,

à Dijon, le 24 avril 2026

Fonds publics à l'école publique Fonds privés à l'école privée

Au moment où parents et personnels sont vent debout contre les budgets d'austérité qui suppriment des postes et des classes dans l'École publique, l'Etat continue de verser des milliards d'euros aux écoles privées qui entretiennent l'inégalité, l'arbitraire, la ségrégation et qui se montrent incapable de protéger les enfants.

Depuis février 2025 et les mensonges de François Bayrou et du plus haut sommet de l'Etat pour protéger les établissements Notre-Dame-de-Bétharram et Stanislas, les témoignages mettant en cause l'enseignement catholique se sont multipliés. Au nom du « caractère propre » des établissements privés sous contrat, qu'ils soient contrôlés ou pas, l'Etat continue de protéger l'institution catholique. Les subventions sont maintenues et les contrats d'association jamais rompus. Le scandale Bétharram, qui commence le 31 décembre 1959, ne doit pas conduire à un simple relooking de loi Debré, mais à ce que les milliards d'euros reçues par les établissements privés soient immédiatement restituées au budget de l'Etat pour financer l'École publique étranglée par les suppressions de postes.

La FNEC FP-FO revendique l'abrogation de la loi Debré (1959) qui autorise les subventions, et de toutes les lois qui l'ont aggravée par la suite (loi Carle, loi Blanquer...).

Chaque année, ce sont entre 12 et 15 milliards d'euros qui sont versés par l'Etat et les collectivités territoriales à l'enseignement privé (à 95 % confessionnel).

Défense de l'Université publique et du monopole de la collation des grades

FO exige le retrait du projet de loi qui autorise les établissements privés à conférer les grades universitaires, à travers des procédures d'« agrément » ou de « partenariats ». Sous couvert de « régulation » cette mesure placerait en fait ces établissements sur le même plan que les universités et autres établissements publics d'enseignement supérieur. Il ne leur resterait plus qu'à obtenir, par imitation du système en place dans les 1ers et 2nd degrés depuis la loi Debré de 1959 (confirmée par les accords Lang-Cloupet de 1993), l'alignement de leur « subvention pour charge de service public » avec celle délivrée aux universités... ceci alors même que ces dernières manquent de tout. FO s'est prononcée contre ce projet de loi au CNESER.

Au Conseil Supérieur de l'Education, nous avons voté contre tous les textes prévoyant l'intégration de formations privées dans Parcoursup. Plus généralement, FO demande l'abandon de Parcoursup.

La Laïcité, c'est la liberté de conscience

La Loi de 1905 protège la liberté de conscience (article 1) et ne vise certainement pas à restreindre la liberté d'expression. Force Ouvrière exige le retrait de la Loi Séparatisme. Cette loi liberticide est contraire à la reconnaissance de la liberté de conscience ainsi qu'à la liberté d'association. En particulier, la FNEC FP-FO combat les mesures et les discours gouvernementaux qui confondent sciemment racisme et laïcité pour stigmatiser les élèves supposés musulmans.

Abrogation de toutes les lois anti-laïques !

L'abrogation de la loi Debré ne peut qu'aller de pair avec celle de toutes les contre-réformes qui ont pour objectif d'aligner le public sur le privé.

Autonomie des établissements, conseils de participation où la « communauté éducative » établit le projet éducatif de territoire sous la pression des groupes de pressions locaux, évaluations et expérimentations locales... : le président Macron se situe totalement dans cette orientation.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO a constamment combattu les mesures gouvernementales de territorialisation qui conduisent à l'éclatement de l'Education nationale en une multitude d'établissements à caractère particulier, avec des projets locaux et des chefs d'établissements recruteurs au détriment de l'égalité des droits et des statuts : loi Blanquer, loi Rilhac, loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification), réforme du lycée, réforme Grandjean de la voie professionnelle, « choc des savoirs », « collèges en progrès », cités éducatives,...

Pour en finir avec ces contre-réformes, nous considérons que rien ne doit s'opposer à l'unité de toutes les forces en défense de l'Enseignement public laïque aujourd'hui confronté à la décentralisation et aux budgets de guerre. Rien ne doit s'opposer à l'action commune pour le rétablissement des 4 000 postes d'enseignants supprimés par le budget Macron-Lecornu, et pour que les milliards d'euros consacrés à l'enseignement privé – de même que ceux consacrés au réarmement – soient immédiatement redirigés vers l'enseignement public.



Ces contre-réformes ont pour matrice la loi Peillon de 2013 et ses « projets éducatifs de territoire » (PEdT).

Pour rappel, lors du CSE du 14 décembre 2012, seule FO vote contre le projet de loi de

La FNEC FP-FO s'oppose à l'instrumentalisation de la Laïcité

Mis en place par le ministre Blanquer en 2028, le conseil des « sages » composé de personnalités de diverses sensibilités philosophiques et religieuses a de fait réintroduit le point de vue religieux dans le fonctionnement de l'Ecole publique, alors que la Loi de 1905 l'avait écarté.

Les gouvernements Macron n'ont eu de cesse de pervertir la Laïcité pour diviser et mettre au pas les personnels, les élèves et les étudiants. Après les équipes « valeurs de la République », le gouvernement a mis en place les « cellules d'appui pédagogiques » pour culpabiliser les personnels qui ne feraient pas respecter ces « valeurs de la République ». Les vraies atteintes à la Laïcité proviennent principalement du pouvoir en place, qui laisse intervenir dans des établissements scolaires des promoteurs de l'armée ou des associations politiques comme le CRIF. Enseigner les faits historiques, la culture universelle, les droits de l'Homme et les sciences exige que l'on s'oppose à toute propagande guerrière dans l'enceinte sacrée de l'instruction.

La FNEC FP-FO refuse que les personnels deviennent les vecteurs d'une idéologie d'Etat.

Récemment la FNEC FP-FO est intervenue pour exiger du ministre qu'il retire son vademecum qui, sous couvert d'agir contre la racisme et l'antisémitisme, prépare le terrain à loi liberticide de la députée Yadan !

Défendre la Laïcité, c'est défendre le Statut des fonctionnaires

Que ce soit dans les instances paritaires ou en appelant à la mobilisation, la FNEC FP-FO est à la pointe du combat pour défendre l'indépendance des fonctionnaires. « Ce n'est pas au nom du gouvernement, même républicain, ni même au nom du Peuple français que l'instituteur confère son enseignement : c'est au nom de la vérité. » (Manifeste des instituteurs syndicalistes, 1905).